Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le 2026_18
ID : 056-215600966-20260226-18_2026_02_26-DE

DEL18_2026_02 _26

Convention d'entretien sur une parcelle privée : Kerveno

En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 15

Le vingt-six février deux mille vingt-six à 18 heures, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le douze février deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Dominique OLLIVIER-FRANKEL, maire.

Rapporteur : Madame Dominique OLLIVIER-FRANKEL

Madame le Maire informe l'assemblée :

Les agents de la commune entretiennent une bande de parcelle privée à Kerveno, située sur une parcelle agricole privée, cadastrée ZI 501. Il s'agit d'opérations d'entretien courant, notamment le débroussaillage et l'entretien des abords. La bande de parcelle concernée est strictement limitée par une clôture, séparant ainsi la surface de la parcelle non concernée par la convention (cf photo annexe projet de convention).
En raison de la nature privée du terrain sur lequel intervient la commune, il convient de formaliser cette pratique par la signature d'une convention avec le propriétaire privé concerné. Les interventions de la commune sont réalisées à titre gratuit, sans contrepartie financière, en raison de la faible valeur financière des prestations d'entretien concernées, qui s'effectuent en continuité de l'entretien du chemin piétonnier existant. Par ailleurs, l'entretien de cet espace renforce la sécurité pour les usagers de ce chemin piéton en agglomération longeant la route départementale RD 16, mettant ainsi à leur disposition en espace plus large de circulation.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°DEL08_2025_12_11
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1111-1 et l'article L. 2213-1,

Entendu l'exposé de Madame le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention d'entretien de la bande de parcelle cadastrée ZI 501 concernée, située à Kerveno et appartenant à M. Eric AUDIC,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'entretien de la bande de parcelle cadastrée ZI 501, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Annexes :
- Plan cadastral
- Photo du site situé à Kerveno
- Projet de convention d'entretien

Le 02 mars 2026

Madame le maire
Dominique OLLIVIER-FRANKEL